



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier
de presse

Comité interministériel **de lutte contre les stupéfiants**

2 mars 2022

Sommaire

Éditorial	3
1. État des lieux de la lutte contre les trafics de stupéfiants	7
A. L'ENGAGEMENT TOTAL DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS	7
B. L'ACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DES SERVICES EST À LA HAUSSE EN 2021.....	7
FOCUS > MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES CIBLÉES :	8
2. Optimiser les outils opérationnels	13
A. MISE EN PLACE D'UN FICHER D'OBJECTIFS, LE FICHER ANTI-STUPÉFIANTS (FAST)	13
B. CONSTRUCTION DE SYSTÈMES D'INFORMATION ADAPTÉS AU SERVICE DES CROSS	13
C. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES BRIGADES CYNOPHILES	15
FOCUS > UNE ACTION CONCERTÉE GRANDISSANTE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS : LE DÉPLOIEMENT DES CROSS THÉMATIQUES....	16
3. Investir les nouveaux terrains du trafic	18
A. LA LUTTE CONTRE LE CYBER-TRAFIC	18
FOCUS > LIENS ENTRE L'OFAS ET SNAPCHAT.....	18
B. LA FEUILLE DE ROUTE DE LA PFUE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS	19
C. LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS OUTRE-MER ET BILAN ACTUALISÉ DU PLAN « MULES ».	20
D. L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER	21
4. Renforcer la prévention contre la consommation de stupéfiants	24

Éditorial

Le trafic de stupéfiants représente l'une des menaces majeures pour la communauté nationale. Depuis dix ans, les trafics de stupéfiants ne cessent de s'accroître, tout comme leurs conséquences directes : augmentation de l'insécurité et de la violence liée aux trafics, fragilisation des fondements de l'économie légale, organisation sociale parallèle dans certains espaces du territoire national et, au final, dégradation profonde du pacte républicain.



Le Gouvernement a fait de la lutte contre les trafics de stupéfiants une priorité de son action. L'importance de cette menace croissante justifie un dispositif de réponse adapté aux enjeux, fédérant toutes les forces et compétences existantes, renforçant les capacités d'analyse et de prospective, centralisant le renseignement opérationnel et coordonnant les actions des services et institutions impliqués dans la lutte contre ces trafics.

Dans cette perspective, le plan national de lutte contre le trafic de stupéfiants a été présenté le 17 septembre 2019, mobilisant l'ensemble du Gouvernement. Afin de renforcer la dimension interministérielle de la lutte contre les trafics de stupéfiants et d'assurer une coordination optimale entre les services a été mis en place au 1^{er} Janvier 2020 l'Office anti-stupéfiants (OFAST). Ce chef de file de la lutte contre les trafics de stupéfiants a d'ores et déjà prouvé son efficacité. Ainsi, en 2021 l'ensemble des saisies de stupéfiants sont en hausse tout comme les confiscations et les versements liés aux affaires de trafics de stupéfiants.

Malgré des résultats très satisfaisants pour l'année 2021, notre action doit s'intensifier et gagner en efficacité. Ainsi, les moyens de l'AGRASC seront renforcés avec la création de nouvelles antennes régionales expérimentales dès le printemps 2022. De plus, un certain nombre de dispositifs vont être mis en place afin d'optimiser les outils opérationnels. Un fichier anti-stupéfiants est en cours de déploiement. Un système d'information adapté verra le jour afin d'améliorer l'action des cellules de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS). Enfin, les capacités des brigades cynophiles seront augmentées.

Cependant, la mutation permanente de la menace et des moyens mis en place par les trafiquants obligent les services de l'État à investir de nouveaux terrains pour mener la lutte contre les trafics. Ainsi, l'utilisation des outils numériques tant par les trafiquants que par les consommateurs oblige les services à repenser la riposte opérationnelle en investissant les réseaux sociaux. Dans ce contexte, l'OFAST a créé en août 2020 une cellule « cyber ».

Dépassant le cadre des frontières, la lutte contre les trafics de stupéfiants implique une coopération internationale policière et judiciaire sans faille. Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la France a un rôle majeur à jouer afin de renforcer la coopération entre les États membres de l'Union en matière de lutte contre les stupéfiants en particulier autour de 4 axes : la saisie des avoirs criminels, les trafics en ligne, la coopération internationale et le trafic de stupéfiants par voie maritime.

Ainsi, la lutte contre les trafics de stupéfiants nécessite la mobilisation de l'ensemble des services de l'État. L'évolution et la croissance permanente de la menace implique une forte capacité d'adaptation des différents acteurs de la lutte. La PFUE est une grande occasion de renforcer la coopération européenne, outil indispensable en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants.

La lutte contre les stupéfiants repose également sur une action résolue contre la demande de tels produits, en intensifiant nos actions d'information et de prévention. Toutes les classes d'âges doivent en bénéficier. Les jeunes bien sûr, dont le cerveau est particulièrement vulnérable aux substances psychoactives ; mais aussi l'ensemble de la population, dont une part consomme des drogues ou qui, en tant que parents, enseignants, éducateurs, professionnels de santé, a besoin de repères clairs, à distance des fausses informations qui circulent sur l'innocuité des drogues, la liberté de chacun d'en consommer – alors que l'addiction est précisément une perte de liberté – afin d'en débanaliser l'usage et mettre en garde les jeunes avec lesquels ils vivent ou auprès desquels ils travaillent.

C'est le sens de la campagne en trois volets sur le cannabis que j'ai souhaité voir déployer au deuxième semestre de l'année qui vient de s'écouler. Elle a permis d'informer le grand public des risques associés à sa consommation et des conséquences pour la société des trafics de stupéfiants. Elle en a rappelé les dangers lors de la conduite automobile. Elle s'est enfin adressée aux usagers eux-mêmes pour les sensibiliser aux risques qu'ils prennent.

La France reste il est vrai un pays où le cannabis est largement consommé. Les psychostimulants séduisent aussi une partie de notre population : la MDMA dans les milieux festifs ou encore la cocaïne qui se diffuse largement au-delà des milieux déjà touchés. Nous savons aussi que les organisations criminelles tentent, chaque fois que cela est possible, d'imposer de nouveaux produits dangereux. Les difficultés sociales et la souffrance psychique que certains ressentent après deux ans de crise sanitaire peuvent aussi conduire à recourir davantage aux drogues pour oublier un quotidien difficile.

Mais la situation n'est pas celle que l'on décrit souvent pour nous inciter à changer de mode de régulation et tenter l'aventure d'une légalisation des drogues, contraire de surcroît à nos engagements internationaux. La consommation de cannabis s'est stabilisée en population adulte et des résultats récents nous montrent un recul sans précédent de l'expérimentation et de l'usage récent chez les plus jeunes.

Il n'y a donc pas de fatalité. En contrant les trafiquants pour lutter contre la disponibilité des drogues et en intensifiant nos efforts de prévention et de communication, nous pouvons limiter les usages et préserver la santé et la liberté de nos enfants. Les moyens sont là. Le fonds de lutte contre les addictions, constitué depuis 2019, est doté de près de 120 millions d'euros par an. Il illustre le fait que la prévention n'est plus le parent pauvre des politiques publiques.

En convoquant ce nouveau comité interministériel, je souhaite que nos efforts de prévention soient ainsi renforcés en 2022, au plus près de nos concitoyens. Nous devons accélérer le déploiement des programmes les plus efficaces, en milieu scolaire notamment. Nous devons rester très vigilants envers les étudiants afin que

Comité interministériel de lutte contre les stupéfiants

les fêtes ne soient pas gâchées par des drames, en soutenant les services de santé universitaires et les étudiants relais santé. Nous devons aider les familles à y voir clair et soutenir les collectivités qui s'engagent dans ce combat. Nous devons soutenir les professionnels de santé de première ligne pour qu'ils évoquent ces sujets avec leurs patients, repèrent les usages et offrent des solutions de prise en charge par des spécialistes. Le service sanitaire sera lui aussi mobilisé et nous nous appuierons sur les fédérations pour que le sport soit encore davantage synonyme de santé et de bien-être. Nous devons enfin nous adapter davantage au monde numérique pour informer et prévenir les jeunes sur les réseaux sociaux.

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, nous engageons enfin les échanges nécessaires pour renforcer la coopération entre les États membres pour réduire l'offre mais aussi la demande de stupéfiants sur notre continent.

Jean CASTEX
Premier ministre

Lutte contre les stupéfiants : Comprendre, cibler, agir

Les 3 piliers de la stratégie pilotée et mise en œuvre par l'Office anti-stupéfiants (OFAST)



COMPRENDRE

Analyser et diffuser la connaissance en matière de produits, de trafics et de routes



CIBLER

Développer le recueil du renseignement sur le territoire national et à l'étranger concernant :

- les lieux et vecteurs de trafics
- les trafiquants et les organisations criminelles
- leurs investissements et leur patrimoine



AGIR

Mener et coordonner des investigations contre les trafics et les trafiquants, pour lutter contre :

- leur emprise sur les territoires
- le modèle qu'ils diffusent
- leur puissance financière
- l'insécurité globale qu'ils diffusent

1. État des lieux de la lutte contre les trafics de stupéfiants

A. L'ENGAGEMENT TOTAL DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS

Afin de lutter contre les trafics de stupéfiants et ses conséquences directes, le Gouvernement a décidé de mettre en place en septembre 2019 **le plan national de lutte contre les trafics de stupéfiants**. Ce plan s'appuie sur la création de **l'office anti-stupéfiants** (OFAST), service interministériel, à compétence nationale et chef de file en charge du pilotage et de la coordination de la lutte contre les trafics de stupéfiants sur le territoire national.

Cette action s'articule autour du triptyque : « **Comprendre, cibler, agir** ». Cibler d'une part les lieux de trafic et les vecteurs utilisés et d'autre part les trafiquants et les organisations criminelles, en particulier ceux de haut niveau, en identifiant et localisant entre autres leurs investissements et leurs patrimoines. Agir contre les trafics et les trafiquants, contre leur emprise sur les territoires et le contre-modèle qu'ils diffusent, contre leur puissance financière et l'insécurité globale qu'ils secrètent.

Autant de défis qui ne peuvent être l'action d'un seul acteur, mais qui supposent au contraire la contribution de toutes les institutions et administrations qui jouent un rôle dans le traitement de cette menace.

B. L'ACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DES SERVICES EST À LA HAUSSE EN 2021

La hausse de l'activité des services liée aux trafics de stupéfiants résulte notamment de la sortie progressive de la crise sanitaire en 2021 et de l'accroissement de la menace.

En 2020, le contexte sanitaire avait eu des incidences directes sur les trafics. En effet, les filières d'approvisionnement ont été très affectées par les restrictions à la circulation des biens et des personnes, diminuant fortement leur capacité de déplacement en particulier en Espagne, au Maroc, en Belgique et aux Pays-Bas.

L'année 2021 a été marquée par :

- **Une hausse des faits de trafics réprimés** de + 24,1 % passant de 12 314 trafics en 2020 à 15 283 en 2021.
- **Une hausse du nombre de trafiquants mis en cause** de + 21 %. En 2021 ils étaient 18 756 contre 15 489 l'année précédente.
- **Une hausse du nombre de faits d'usage de stupéfiants** avec 214 133 faits d'usage de stupéfiants constatés en 2021 contre 155 595 en 2020, soit une hausse de + 37,6 %.
- **Une généralisation des amendes forfaitaires délictuelles** (AFD) appliquées à l'usage de stupéfiants. Entre le 1^{er} septembre 2020, date de généralisation du dispositif, et le 31 décembre 2021, **le nombre d'AFD s'élève à 133 728** pour l'ensemble du territoire.

FOCUS > MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES CIBLÉES :

1. LUTTE CONTRE LES POINTS DE DEAL

Afin de lutter contre les aspects les plus visibles du trafic de stupéfiants et de perturber durablement les circuits de vente, les forces de sécurité intérieure ont développé une stratégie d'action ciblée contre les points de deal en exerçant une pression constante et renforcée sur ces lieux en vue de leur démantèlement.

En 2021, 6 606 opérations visant spécifiquement des points de deal cartographiés ont été menées sur l'ensemble du territoire (dont 1 419 opérations dans les QRR). Ces opérations ont conduit :

- ▶ Au placement en garde-à-vue de 9 996 personnes dont 1 893 ont été écrouées,
- ▶ À la saisie de 12, 82 millions d'euros d'avoires criminels,
- ▶ À la saisie de 6,1 tonnes de résine de cannabis, 1,14 tonne d'herbe, 165,6 kg de cocaïne, 168,6 kg d'héroïne, 68,5 kg de drogue de synthèse et 693 armes.

Cette stratégie s'appuie sur la cartographie des points de deal mise à jour trimestriellement permet de suivre les évolutions de cette action spécifique de lutte contre les trafics de stupéfiants.

Ainsi, au 31 décembre 2021 (4^{ème} trimestre 2021), 3 325 points de deal ont été recensés dont 444 sont situés en QRR soit -15,87% par rapport au 4^{ème} trimestre 2020 (3952 points de deal recensés). Cela correspond au démantèlement de **627 points de deal**.

A titre d'exemple, pour l'année 2021, le nombre de points de deal est en baisse dans toutes les régions et en particulier -14% pour la région Provence-Alpes-Cotes-d'Azur, -9% pour l'Île-de-France.

2. LA MISE EN ŒUVRE DES QUARTIERS TEMOINS

Certains quartiers présentant une situation sécuritaire dégradée (trafics de stupéfiants, rodéos urbains, ventes à la sauvette...) génératrice d'un sentiment d'insécurité et d'exaspérations des habitants bénéficient d'une action renforcée qui s'inscrit dans une démarche de traitement global de la délinquance.

L'originalité de la démarche réside dans la combinaison de plusieurs leviers :

- ▶ La concentration des moyens policiers de sécurisation (par apport d'unités de forces mobiles par exemple mais aussi par moyens zonaux et départementaux de sécurité publique) ;
- ▶ La concentration des efforts en matière d'investigation et lutte contre l'immigration irrégulière ;
- ▶ L'intensification des opérations de police administrative ;
- ▶ La mobilisation des acteurs locaux de partenariat autour d'actions et de projets cohérents avec les objectifs de sécurisation et de reconquête inscrits par la logique de « quartier » témoin.

Ainsi depuis mars 2021, 5 quartiers témoins bénéficient de cette action renforcée. 2 sont situés en zone Police : Quartier du Faubourg de Béthune à Lille (59) et quartier de la Goutte d'Or à Paris 18^e) et 3 sont situés en zone gendarmerie : Méru (60), Lunel (34) et Villefontaine (38).

Le bilan positif de cette stratégie a conduit le ministère de l'Intérieur à l'étendre à d'autres deux quartiers situés en zone Police : Villeurbanne (69) et Rillieux-la-Pape (69) afin d'envisager progressivement d'autres secteurs.

L'intensification des contrôles de dépistage stupéfiants au volant

Grâce à un effort marqué d'augmentation des contrôles de dépistage de stupéfiants au volant, plus de 651 000 tests ont été réalisés en 2021. C'est près de 40 % de plus qu'en 2020 avec 470 000 tests réalisés. Ces tests ont occasionné près de 110 000 résultats positifs soit 17 % des contrôles réalisés.

Pour 2022, l'acquisition de près de 750 000 tests a été budgétée afin de poursuivre une action résolue contre la conduite sous stupéfiants qui représente, en effet, 20 % de la mortalité routière.

Les saisies de l'ensemble des produits stupéfiants en très nette hausse

Le bilan des saisies réalisées par l'ensemble des services pour l'année 2021 confirme une hausse pour l'ensemble des produits.

► **Les saisies de cannabis ont augmenté de 16 % entre 2020 et 2021.**

Au total, 111,9 tonnes de cannabis ont été saisies en 2021 dont 39,5 tonnes d'herbe et 72,4 tonnes de résine. La tendance observée en 2020 selon laquelle la part de l'herbe représentait presque la moitié des saisies de cannabis ne s'est donc pas poursuivie en 2021 puisque les saisies de résine représentent 65 % des saisies totales de cannabis contre 35 % pour les saisies d'herbe. Les saisies de pieds de cannabis ont quant à elles baissé de 12 % avec 101 771 pieds saisis en 2021.

On constate également une amplification du phénomène de la résine « filtrée » qui se distingue par sa forte concentration en THC dont le taux varie entre 40 et 60 % contre 27 % en moyenne pour la résine traditionnelle. De janvier à novembre 2021, plus de 800 kg de ce produit ont été saisis.

► **Les saisies de cocaïne ont plus que doublé (+102 %) entre 2020 et 2021 passant de 13,1 à 26,5 tonnes.**

Cette très forte augmentation s'est illustrée à travers des saisies de grande ampleur réalisées dans les ports français, en particulier du Havre et de Dunkerque, dans des conteneurs en provenance d'Amérique du Sud. Produit dans trois principaux pays (Colombie, Pérou, Bolivie), la drogue passe ensuite par des pays de transit, notamment le Brésil, avant d'arriver en France essentiellement par le vecteur maritime. Ce dernier représente 84 % des quantités de cocaïne saisies. Il existe également un acheminement de cocaïne par voie aérienne *via* des passeurs, la majorité arrivant de Guyane.

► **Les saisies d'héroïne ont connu une hausse significative en 2021 (+16 %) et s'élèvent à 1,3 tonne.**

Ces saisies sont localisées principalement dans le nord de la France (zone de consommation) ainsi que dans l'Est (zone de transit mais également de consommation). L'héroïne circulant sur le territoire national provient majoritairement d'Afghanistan et transite par la route des Balkans, les Pays-Bas et la Belgique avant d'atteindre la France.

► Concernant les **drogues de synthèse**, les **saisies d'ecstasy/MDMA** ont **augmenté** de +18 % entre 2020 et 2021 pour atteindre 1 454 085 comprimés alors que les saisies d'amphétamine et de méthamphétamine ont baissé de -68 % atteignant 226 kg en 2021, en provenance majoritairement des Pays-Bas.

Une hausse des confiscations et des versements liés aux affaires de trafics de stupéfiants

Concernant les confiscations, au 15 décembre 2021, le recouvrement global des deux nouvelles antennes régionales de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) de Lyon et Marseille, était de 36,1 millions d'euros dont **14,4 millions d'euros** liés aux affaires de trafics de stupéfiants. Ces actions ont permis d'augmenter sensiblement les versements au titre des confiscations. Dans ce cadre, du 1^{er} janvier 2021 (date de création des antennes régionales) au 15 décembre 2021, 14,4 millions d'euros ont été directement versés à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Cette somme représente un montant de versement sensiblement supérieur aux versements cumulés des 3 dernières années.

En 2021, sur le ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence en 2021, les saisies en matière d'infraction à la législation sur les stupéfiants sont équivalentes à **10,5 millions d'euros**, chiffre en augmentation régulière depuis 2018 (6 millions en 2018, 3,2 millions en 2019, 8,6 millions en 2020). En revanche, sur le ressort de la cour d'appel de Lyon, le montant n'atteint que 5,3 millions d'euros en 2021 contre 5,4 millions en 2020.

Le renforcement des moyens de l'AGRASC

Afin de poursuivre cet effort important qui démontre son efficacité, les antennes de Lyon et de Marseille, qui avaient limité leur action aux cours d'appel d'Aix et de Lyon, ont commencé leur déploiement sur les cours d'appel de Montpellier et Chambéry avec d'ores et déjà des résultats probants tant au niveau des saisies que des confiscations. Aussi, comme annoncé par le garde des Sceaux, deux nouvelles antennes régionales expérimentales seront créées dès le printemps 2022 afin de renforcer encore davantage le travail commun et la proximité avec les services enquêteurs et judiciaires des plus importantes juridictions.

Faciliter la saisie des espèces en possession des personnes gardées à vue


Afin de faciliter le recouvrement des amendes pénales de toute nature, des conventions départementales associant la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), les services des ministères de l'Intérieur et de la Justice ont été signées pour permettre la saisie par les forces de sécurité intérieure des espèces en possession des personnes gardées à vue en garantie du paiement des amendes pénales. Ces partenariats ont permis de réaliser **77 saisies pour un montant de 72 216 euros**.

Enfin, afin de mieux traiter les informations financières, TRACFIN pilote depuis fin 2021 la mesure de renforcement de la coopération avec les cellules de renseignement financier (CRF) des pays les plus sensibles en matière de stupéfiants (notamment l'Albanie, le Maroc, les Émirats Arabes Unis, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas).

Lutte contre les stupéfiants : Hausse de l'activité judiciaire en 2021

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, comparée à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

CONSTATATIONS ET MISES EN CAUSE


Traffics
constatés
+24,1 %
soit 15 283
en 2021


Trafiquants
mis en cause
+21 %
soit 18 756
en 2021


Contrôle dedépistage
de stupéfiants au volant
+40 %
soit 651 000 tests
en 2021
(dont 17 % de positifs)



Généralisation de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD)
133 728 AFD appliquées à l'usage de stupéfiants
entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2021


SAISIES

Hausse des saisies de stupéfiants
par les forces de l'ordre en 2021
(par rapport à 2020)

 Cannabis **+16 %** soit 111,9 tonnes

 Cocaïne **+102 %** soit 26,5 tonnes

 Héroïne **+16 %** soit 1,3 tonne

 Ecstasy /
MDMA **+18 %** soit 1 454 085 comprimés

CONDAMNATIONS



164 560
condamnations pour
infraction à la législation
sur les stupéfiants (trafic)
ont été enregistrées
en France dont :

- 1 481 pour blanchiment
- 11 042 pour infractions douanières
- 5 331 pour importation ou exportation
- 142 746 pour transport, détention, offre, cession, acquisition ou emploi
- 3 960 pour cession ou offre en vue de sa consommation personnelle

CONFISCATIONS

14,4 millions d'euros
recouvrés par les nouvelles antennes
régionales des AGRASC* de Lyon et Marseille



* Agences de gestion
et de recouvrement
des avoirs saisis et confisqués

Comité interministériel de lutte contre les stupéfiants

L'année 2020 a été particulièrement marquée par le contexte sanitaire, expliquant un nombre plus faible de condamnation ILS (30 450).

	2017	2018	2019	2020	2021	T2 2017 - T3 2021
Total	39 979	37 406	38 113	30 450	330 467	164 560
Blanchiment	331	265	300	314	356	1 481
Infractions douanières	2 278	2 741	2 741	2 162	1 731	11 042
Importation, exportation	1 406	1 223	1 174	1 069	846	5 331
Transport, détention, offre, cession, acquisition, emploi	35 222	32 518	33 139	25 985	26 425	142 746
Cession ou offre en vue de sa consommation personnelle	742	659	759	920	1 109	3 960

2. Optimiser les outils opérationnels

A. MISE EN PLACE D'UN FICHIER D'OBJECTIFS, LE FICHIER ANTI-STUPÉFIANTS (FAST)

Dans le cadre de la lutte anti-stupéfiants, la mise en œuvre du fichier anti-stupéfiants (FAST) a pour but d'améliorer la coordination entre les services. Une première version du FAST a été déployé début janvier 2022, puis une mise en production de la seconde version est prévue à partir de mars 2023.

B. CONSTRUCTION DE SYSTÈMES D'INFORMATION ADAPTÉS AU SERVICE DES CROSS

Afin de permettre aux cellules de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS) de mener à bien leurs missions, a émergé la nécessité de développer un système d'information dédié reposant sur trois logiciels distincts : l'interface de gestion des signalements sur les stupéfiants, la cartographie des points de deal et l'outil de gestion des renseignements reçus par les CROSS.

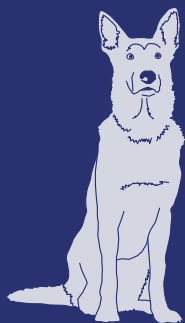
Le portail de signalement destiné à associer la population à la détection et au démantèlement des réseaux alimentant les points de deal permet aux citoyens de communiquer, de manière anonyme s'ils le souhaitent, des informations concernant les trafics de stupéfiants et leurs acteurs. Depuis le 3 mars 2021, une version transitoire de ce portail a été mise en place par l'intermédiaire du « tchat » du site moncommissariat.fr pour la Police nationale et d'un formulaire « contact » en ligne dédié sur le site de la Gendarmerie nationale. Les signalements ainsi reçus sont transmis manuellement par e-mails aux CROSS pour traitement. Au total depuis le lancement de ce dispositif, 11 332 signalements ont été transmis aux CROSS. Ils représentent 60 % des informations reçues par les CROSS au cours du premier semestre 2021.

Afin d'offrir aux citoyens un formulaire dédié les accompagnant dans leur démarche de signalement et aux agents des CROSS un espace de gestion adapté de ces signalements et des statistiques liées, une interface ad hoc a été mise en production en novembre 2021. Les développements techniques sont en cours et permettront une livraison de l'outil complet au cours de l'année 2022.

De plus, un outil cartographiant les points de deal a été finalisé en décembre 2020. Mis à jour chaque trimestre par les CROSS, il recense également de manière mensuelle les opérations visant au démantèlement des points de deal identifiés et permet d'analyser l'évolution du phénomène et d'évaluer l'action des services.

Lutte contre les stupéfiants : Les brigades cynophiles évoluent et se renforcent

+ 50 chiens
en 2021



De nouvelles modalités de dressage permettant
la recherche-olfaction de produits stupéfiants
sur les personnes :

MARQUAGE

« ACTIF »



(grattage/aboïement/mordant)

MARQUAGE

« PASSIF »



(position assise ou couché)

TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

POLICE



**23 conducteurs
et leur chiens**

formés en 2021 et
15 supplémentaires
en 2022



31 véhicules canins

commandés
(au titre de l'année 2021)

GENDARMERIE



**19 équipes
stupéfiants/défense**

déployées au cours
de l'année 2022 avec
des chiens de défense
accoutumés aux violences
urbaines



28 véhicules spécialisés

commandés en 2021

DOUANES



**204 équipes
maître de chien**

réparties dans 124 brigades



C. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES BRIGADES CYNOPHILES

Afin d'améliorer les capacités de détection de stupéfiants, un renforcement du nombre de brigades cynophiles « stups » avec 50 chiens supplémentaires et de leur maillage territorial a été initié. Les modalités de dressage qui étaient exclusivement centrées sur un marquage dit « actif » du chien (grattage/aboiement/mordant) ont été adaptées au développement de « chiens nouvelle génération » permettant la recherche-olfaction de produits stupéfiants sur les personnes (notamment à l'occasion de contrôles), ont été modifiées. Le dressage dit « passif » est désormais enseigné avec le marquage du chien en position assise ou couchée en cas d'identification de substance.

- **Police** : au 1^{er} juin 2021, la police nationale était dotée de 58 brigades cynophiles spécialisées en recherche de produits stupéfiants composées de 98 chiens pour 158 effectifs. Depuis septembre 2021, la Direction centrale de la Sécurité publique (DCSP) a entrepris la formation de 23 conducteurs et leurs chiens au profit de 18 départements selon les modalités du marquage passif. Par ailleurs, 31 véhicules canins ont été commandés au titre de l'année 2021. Une deuxième phase de formation sera lancée à compter de février 2022, au cours de laquelle 15 conducteurs supplémentaires devraient être formés.
- **Gendarmerie** : Disposant de 224 équipes cynophiles spécialisées dans la détection de produits stupéfiants, réparties sur l'ensemble du territoire, la gendarmerie a engagé une augmentation des capacités en volume accompagnée du développement de nouvelles technicités. Ainsi à la suite d'expérimentations concluantes menées sur l'emploi d'équipes stupéfiants/défense renforcée, il est prévu le déploiement de 19 équipes de ce type au cours de l'année 2022. Il s'agit de chiens de défense, robustes et accoutumés au contexte spécifique des violences urbaines, formés au mordant, mais également à la recherche de caches de produits stupéfiants. D'un point de vue des équipements, 28 véhicules spécialisés ont été commandés en 2021.
- **Douane** : Les équipes maîtres de chien de la douane constituent des moyens opérationnels de lutte contre les stupéfiants et font partie intégrante de l'ensemble du dispositif de contrôle. La douane dispose de 204 équipes réparties dans 124 brigades. Chaque direction régionale (DR) dispose en moyenne de 5 équipes, allant d'une équipe pour les DR de Mayotte, Saint Pierre et Miquelon et de Nouvelle-Calédonie à 12 équipes pour la DR de Bayonne.

FOCUS > UNE ACTION CONCERTÉE GRANDISSANTE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS : LE DÉPLOIEMENT DES CROSS THÉMATIQUES

Les CROSS, une dimension interministérielle

L'OFASST a développé et professionnalisé son activité de renseignement en créant un pôle dédié. Ces nouveaux moyens lui permettent d'échanger des informations opérationnelles et des analyses stratégiques avec les divers services de renseignements nationaux, comme le service de renseignement des douanes ou les renseignements territoriaux, dans le cadre des CROSS (cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants). Cette structure inter-services pilotée par l'OFASST a pour mission de centraliser l'information sur les trafics existants en vue d'élaborer une cartographie, de mettre à disposition l'ensemble du renseignement, analysé et enrichi ainsi que de proposer aux autorités locales une stratégie de lutte contre les trafics de stupéfiants.

Grâce à ce nouvel outil de coopération l'OFASST dispose de capteurs efficaces en matière de trafics de stupéfiants lui permettant de mieux identifier et démanteler les réseaux et les trafiquants.

Au-delà des CROSS, l'OFASST entretient naturellement de relations opérationnelles avec l'ensemble des services de renseignement nationaux.

À ce titre, le détachement depuis le 1er septembre 2021 d'un officier de liaison du renseignement pénitentiaire permet d'assurer un meilleur suivi des condamnés pour trafic de stupéfiant.

Le déploiement des CROSS thématiques

L'importance des trafics de stupéfiants dans les ports et les aéroports a conduit la douane et l'OFASST à créer des **CROSS thématiques portant sur les activités portuaires, aéroportuaires et postales**. Ces CROSS doivent orienter l'échange de renseignements sur le niveau supérieur des trafics (criminalité organisée).

▸ La CROSS portuaire.

La CROSS portuaire a vocation à répondre à l'enjeu majeur que constitue l'acheminement de cocaïne par voie maritime à destination de la France, mais aussi de l'Europe. Le port du Havre concentre l'essentiel de l'activité douanière et judiciaire initiée par les services mais d'autres ports français métropolitains ne sont pas épargnés par les trafics (Marseille, Dunkerque, Rouen, Montoir de Bretagne, etc.). Afin de renforcer les échanges d'informations opérationnelles entre les principaux acteurs de la lutte contre les trafics, une CROSS portuaire a été mise en place le 10 septembre 2021. Co-pilotée par l'OFASST et le service de renseignement des douanes, elle a vocation à recueillir, traiter, enrichir et diffuser les renseignements relatifs au trafic de stupéfiants via les ports commerciaux. Elle doit ainsi favoriser l'identification des groupes criminels impliqués, des personnels privés et publics compromis ainsi que des nouvelles routes et/ou modes opératoires en vue d'éclairer et permettre la coordination des stratégies d'entrave les plus adaptées.

▸ La CROSS aéroportuaire

Afin de remédier à l'absence de structure dédiée au recueil et à la concertation entre services intervenant sur la problématique spécifique des aéroports commerciaux exposés au trafic de stupéfiants (fret aéroportuaire, passeurs de cocaïne, complicités privées et publiques, etc.), une CROSS aéroportuaire co-pilotée par l'OFASST et le service de renseignement des douanes, est mise en place depuis le 29 septembre 2021. Cette structure a vocation à recueillir, traiter, enrichir et diffuser les renseignements en s'appuyant notamment, sur les autres services contributeurs, la gendarmerie des transports aériens (GTA), la police au frontière (PAF), le renseignement territorial et la préfecture de Police (Brigade des stupéfiants). Le phénomène des « mules » en provenance de Guyane fait l'objet d'un traitement spécifique pour un suivi ciblé.

3. Investir les nouveaux terrains du trafic

A. LA LUTTE CONTRE LE CYBER-TRAFIC

Les outils numériques sont très prisés tant des trafiquants de stupéfiants que des consommateurs. Ils sont utilisés pour l'organisation du trafic ainsi qu'à toutes les étapes de la commande au paiement, en passant par la livraison. Ils ont connu un développement spectaculaire lors de la crise sanitaire en raison des restrictions de circulation (confinement, couvre-feu). Cette tendance perdure en raison des nombreux avantages qu'ils offrent : facilité, rapidité et discrétion.

Le développement de ces pratiques impose de repenser la riposte opérationnelle qui doit investir davantage les réseaux sociaux. Dans ce contexte, l'OFAST a créé en août 2020 une cellule « cyber » chargée d'évaluer et d'orienter la diffusion par la CROSS nationale des signalements recueillis par la plateforme PHAROS et de diligenter des enquêtes sur les réseaux de trafiquants recourant au « darknet ».

Instruit par l'expérience marseillaise de création d'un pôle « cyber » chargé de détecter et de suivre les comptes activés sur les réseaux sociaux par les trafiquants locaux, l'OFAST entend développer dans son réseau des compétences pour recueillir du renseignement et permettre la mise en œuvre de deux dispositifs prévus par le code de procédure pénale : l'enquête sous pseudonyme et le « coup d'achat ».

Dans cette perspective, un plan de formation à l'enquête sous pseudonyme (ESP) au profit des enquêteurs des antennes est mis en place depuis le mois de juin 2021, l'OFAST a entamé un processus de formations et d'habilitations de ces personnels qui sont déjà en poste.

Afin de lutter contre les cyber-trafics, l'unité spécialisée du service de renseignement des douanes, Cyberdouane traque ces offres de ventes sur l'ensemble du web. Ainsi, en mai 2021, les services ont pu interpeller les deux principaux administrateurs de la plateforme « Le Monde Parallèle ». Cette plateforme, principale place de marché francophone du Darknet TOR, favorisait la mise en relation d'acheteurs et de vendeurs de marchandises illicites de toute nature (stupéfiants, faux papiers, etc.).

FOCUS > LIENS ENTRE L'OFAST ET SNAPCHAT

Le 17 décembre 2021, les chefs de l'OFAST ont rencontré le représentant de la société en Europe. L'application qui compte 18 millions d'utilisateurs quotidiens en France veut orienter l'utilisateur à la recherche de produits stupéfiants vers un message de prévention. Pour cela, elle sollicite l'aide de l'OFAST pour déterminer les mots clés susceptibles de renvoyer au cannabis, GHB, protoxyde d'azote en tenant compte des orthographes et abréviations diverses. Ces mots clés doivent aussi permettre d'identifier dans la messagerie privée un contenu illégal. Les utilisateurs peuvent signaler un contenu illégal. Snapchat s'engage à conserver le contenu problématique pendant une durée utile à son exploitation judiciaire et à répondre aux réquisitions dans un délai d'une heure.

B. LA FEUILLE DE ROUTE DE LA PFUE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, l'OFAST en coopération avec la Délégation des affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère de l'Intérieur, et en partenariat avec d'autres services de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), participe activement à la définition de la feuille de route de la PFUE en matière de lutte contre les stupéfiants. Dans ce cadre, quatre axes de travail ont été identifiés : la saisie des avoirs criminels, les trafics en ligne, la coopération internationale et le trafic de stupéfiants par voie maritime.

L'OFAST soutient plus particulièrement le projet d'amélioration de la coordination en matière de renseignement criminel sur les trafics de stupéfiants par voie maritime et sera en charge de l'organisation d'un séminaire qui se tiendra en distanciel le 17 février 2022 sur le thème « Trafics de stupéfiants : l'innovation au cœur de la riposte européenne ».

Pour une amélioration de la coordination en matière de renseignement criminel sur les trafics de stupéfiants par voie maritime

Les États membres de l'Union européenne sont confrontés à une arrivée massive de stupéfiants majoritairement produits hors des frontières de l'UE. Or, le vecteur maritime est utilisé de manière prégnante par les organisations criminelles pour introduire la drogue sur le territoire européen via l'ensemble des composantes du vecteur maritime : navigation de plaisance (voiliers, bateaux à moteur), transport de passagers (ferries), vraquiers, etc.

Afin de renforcer l'ambition européenne en matière de protection de son espace, une extension du champ d'action du MAOC-N (*Maritime Analysis and Operation Centre-Narcotics*), structure de collecte du renseignement maritime et de coordination opérationnelle, est envisagée, au moyen de l'extension de ce centre à de nouveaux partenaires européens.

Le séminaire européen « Trafics de stupéfiants : l'innovation au cœur de la riposte européenne »

Ce séminaire s'est tenu en visioconférence le 17 février 2022 avec 130 participants (responsables des politiques publiques en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants et directeurs des services répressifs en charge de cette thématique) des 27 États membres de l'UE.

Le séminaire s'inscrit pleinement dans la feuille de route pilotée par la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) sur la thématique « Lutte contre les stupéfiants » qui a identifié quatre grands axes : l'approche globale de la lutte contre les trafics (cela inclut la saisie et la confiscation des avoirs criminels et la lutte contre le blanchiment d'argent) ; l'innovation en matière de coopération internationale ; la maîtrise des environnements technologiques et l'investissement dans les espaces maritimes.

C. LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS OUTRE-MER ET BILAN ACTUALISÉ DU PLAN « MULES ».

Les territoires d'outre-mer, du fait de leur insularité et de leur implantation dans des bassins régionaux traversés par les routes du trafic international, sont particulièrement concernés par la lutte contre les stupéfiants. Le plan interministériel de lutte contre les stupéfiants y est donc pleinement déployé, avec :

- ▶ En sus de l'antenne OFAST des Antilles et de son détachement en Guyane, la création d'antennes OFAST en janvier 2021 pour l'océan Indien à La Réunion et en Polynésie française ;
- ▶ L'installation de CROSS dans chaque territoire ultramarin ;
- ▶ Des renforcements en équipe cynophile en cours à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie

La zone Antilles-Guyane

Les territoires français des Antilles (Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin) et de la Guyane sont fortement exposés au trafic de la cocaïne sud-américaine et représentent une zone de rebond stratégique pour son acheminement en Europe. Leur espace maritime permet de transporter de grandes quantités de cette drogue à bord de conteneurs contaminés ou de bateaux de plaisance vers l'Europe. Le vecteur aérien est également utilisé pour le transport de cocaïne vers la France, essentiellement par l'intermédiaire de passeurs.

- ▶ En Guadeloupe et en Martinique, les saisies de cocaïne sont significativement en hausse pour l'année 2021 atteignant 1043 kg en Guadeloupe et 3 507 kg en Martinique contre respectivement 72 kg et 1000 kg en 2020.
- ▶ En Guyane, les saisies sont relativement stables depuis 2018, passant de 1326 kg en 2020 à 1085 kg pour 2021.
- ▶ Les Antilles et la Guyane sont également touchées par un trafic de cannabis inter-îles : en Guadeloupe, les saisies de cannabis augmentent considérablement en 2021, avec 771 kg de cannabis saisis contre 443 kg en 2020.

L'action de l'État en Guyane a aussi été renforcée par le rattachement en 2021, de l'antenne de l'OFAST à la direction territoriale de la police nationale de Cayenne, bénéficiant ainsi de l'appui de l'ensemble de ses services et de ses personnels.

Le déploiement du plan « mules » a démontré à plusieurs reprises son efficacité, en permettant par exemple en novembre 2021 de condamner vingt-neuf personnes à des peines allant de deux à huit ans de prison par le tribunal correctionnel de Rennes dans une affaire de trafic de cocaïne entre la Guyane et la métropole de 2018 à 2020. Les prévenus ont également été condamnés à payer une amende douanière totale de 1,8 million d'euros. Dans le cadre du plan mule, la douane a aussi renforcé son action dans la recherche d'infractions financières en lien avec le trafic de cocaïne, opéré par les passeurs de la filière guyanaise. Ainsi, des infractions

de blanchiment d'argent sont constatées, essentiellement sur des porteurs embarquant à Orly à destination de Cayenne

De plus, L'OFASD et la DNRED (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières) organisent conjointement un séminaire international intitulé « **Renforcement de la lutte contre le trafic de cocaïne par voie maritime en zone Caraïbe** ». Il se tiendra à Fort-de-France les 29 et 30 mars 2022 et réunira plus d'une centaine de participants issus des services d'enquête et de renseignement spécialisés de la zone Caraïbes et d'Europe.

Il s'inscrit dans l'approche globale mise en œuvre par la France, qui vise à agir sur les trafics de stupéfiants au plus près des zones de production et de départ des stupéfiants (cocaïne en particulier) vers l'Europe. Sous l'impulsion de la France, ce séminaire doit permettre de renforcer la coopération entre États de la zone dans la lutte contre les trafics de cocaïne, à partir d'une analyse de la menace actualisée et de nouvelles initiatives opérationnelles.

La zone océan Indien

Les trafics de produits stupéfiants connaissent aussi une montée en puissance dans l'océan Indien et l'océan Pacifique. En plus du cannabis et des cannabinoïdes de synthèse à Mayotte et à La Réunion, ce territoire subit l'arrivée régulière de mules, chargées de cocaïne, depuis la métropole.

Concernant les drogues de synthèse, leur présence importante est constatée depuis 2018, en particulier la MDMA/ecstasy. Ces produits, destinés à la consommation sur l'île, arrivent de la métropole essentiellement par le vecteur aérien (passagers ou colis postaux). Alors que les saisies de drogues de synthèse s'élevaient à 616 g en 2017, elles ont atteint près de 8 kg en 2018, 4 kg en 2019 et 3 kg en 2020. Avec environ 5 kg saisis en 2021, l'évolution observée depuis 2018 tend à se confirmer.

La Polynésie française

En Polynésie française, une méthamphétamine de synthèse (l'Ice) concurrence peu à peu la culture et la consommation traditionnelle de cannabis. La réponse judiciaire a, de ce fait, été ajustée à ces nouvelles menaces, avec la création en 2021, de deux nouvelles antennes de l'OFASD, à La Réunion et en Polynésie, confiées à la gendarmerie nationale.

En Polynésie, avec **10,5 kg** saisis en 2021, le niveau des saisies est déjà très nettement supérieur aux années précédentes. S'agissant du **cannabis**, 138 kg ont été saisis en 2021 contre 28 kg en 2020. Le volume des saisies de **plants de cannabis** positionne ainsi la Polynésie française comme l'un des territoires les plus concernés au niveau national.

D. L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants, une partie des opérations est conduite en mer, en amont des réseaux sur des flux primaires de drogues. La saisie de produits sur des vecteurs maritimes transportant des quantités toujours plus importantes, permet d'éviter l'écoulement du trafic en aval, dans les zones de consommation et donc de réduire drastiquement le nombre d'interventions à terre, rendues plus complexes en zone urbaine, après l'éclatement des flux illicites.

En d'autres termes, une tonne de stupéfiant saisie en mer évite en effet plusieurs dizaines, voire centaines de milliers de transactions de quelques grammes à terre, allégeant d'autant le travail des forces de sécurité intérieure.

Le SGmer pilote l'action de l'État en mer (AEM) au niveau central. Au niveau local, les opérations menées en mer sont coordonnées par les préfets maritimes ou les délégués du Gouvernement AEM en Outre-mer. Ces opérations peuvent être déclenchées sur renseignement ou programmées en fonction des moyens disponibles. Dans certaines situations, l'emploi de la force est nécessaire en mer notamment dans le cadre des « go-fast » qui refusent d'obtempérer.

Le dispositif

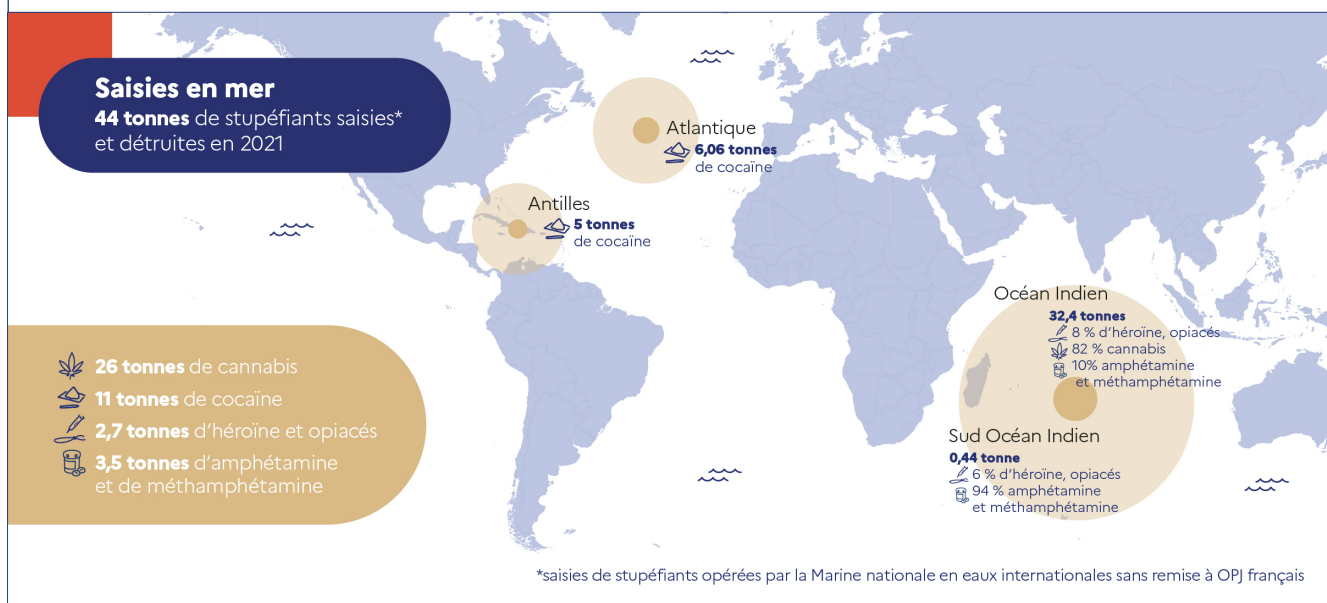
La force du dispositif français pour agir en mer repose sur trois éléments complémentaires :

- ▶ Des services de renseignement et d'enquête (notamment l'OFASST et la DNRED) et des moyens d'intervention (essentiellement de la Marine nationale et de la Douane), parfaitement complémentaires ;
- ▶ Un cadre législatif et réglementaire original qui a pu s'adapter à la menace et mieux protéger les agents de l'État, en instaurant notamment la possibilité de mettre en œuvre des mesures préventives et restrictives de liberté en mer, ou une procédure de dissociation qui permet, en liaison avec la justice, de saisir et de détruire la drogue en mer. Ce cadre juridique est particulièrement utile dans les zones éloignées des intérêts de la République. Il a également renforcé la continuité d'action des administrations sur l'ensemble des espaces maritimes de souveraineté et de juridiction, et au-delà, sur toutes les mers du monde ;
- ▶ Un réseau judiciaire exhaustif, qui rattache chaque bassin maritime à un parquet et à une juridiction spécialisée.

Cette organisation est complétée par un volet diplomatique solide et réactif, certaines actions étant sensibles au regard de l'État du pavillon du navire contrôlé (Turquie, Colombie ou Venezuela pour les affaires récentes) ou de celui de la nationalité des personnes impliquées. La qualité des coopérations entretenues par les administrations françaises avec nos partenaires étrangers, européens (avec les États membres et les Agences de l'Union européenne) ou internationaux (notamment les États-Unis), assure une part importante du renseignement à l'origine des opérations, et permet de bénéficier du soutien de moyens étrangers, notamment outremer, en complément des nôtres.

Bilan 2021 des actions en mer : une année record

En raison du contexte sanitaire, l'année 2020 a été marquée par des résultats en baisse avec 9,41 tonnes de produits stupéfiants saisis. L'année 2021 constitue quant à elle une année record avec plus de 51 tonnes de produits stupéfiants saisis. L'augmentation est observable pour l'ensemble des produits (cannabis, cocaïne et méthamphétamine). De plus, l'ensemble des zones maritimes sont concernées démontrant l'implication de tous les services. À titre d'exemple, plusieurs saisies significatives de plus de 2 tonnes de résine de cannabis ont eu lieu dans l'Océan Indien, 4,2 tonnes de cocaïne ont été saisies sur un navire de pêche en mer des Caraïbes, 6,07 tonnes en zone Atlantique sur un cargo dans le Golfe de Guinée, 4,2 tonnes en méditerranée sur un navire de pêche et 1,13 tonnes en Manche Mer du Nord sur un cargo de type vraquier.



4. Renforcer la prévention contre la consommation de stupéfiants

La politique de lutte contre les drogues, pour être efficace, doit porter de façon concomitante sur l'offre et la demande. Depuis 2017, le Gouvernement a non seulement intensifié la lutte contre les trafics de stupéfiants mais aussi engagé une politique ambitieuse de prévention des conduites addictives. Elle combine prévention dans de nombreux milieux de vie, repérage précoce des usages à risque, prise en charge et réduction des risques et des dommages liés à la consommation.

Des résultats : le déclin de l'usage de cannabis dans les jeunes générations

Cette politique globale et déterminée, inscrite dans la durée, porte ses fruits. Déjà en février dernier, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) avait montré que si en France la consommation des jeunes de 16 ans restait, en 2019, l'une des plus élevée en Europe, elle était dans le même temps l'une de celles qui a connu la plus forte baisse entre 1999 et 2019, en comparaison des autres pays européens¹.

Les dernières données sur les usages des Français en 2020 et 2021, recueillies par Santé publique France et l'OFDT, mettent en évidence un infléchissement significatif de la consommation de cannabis.

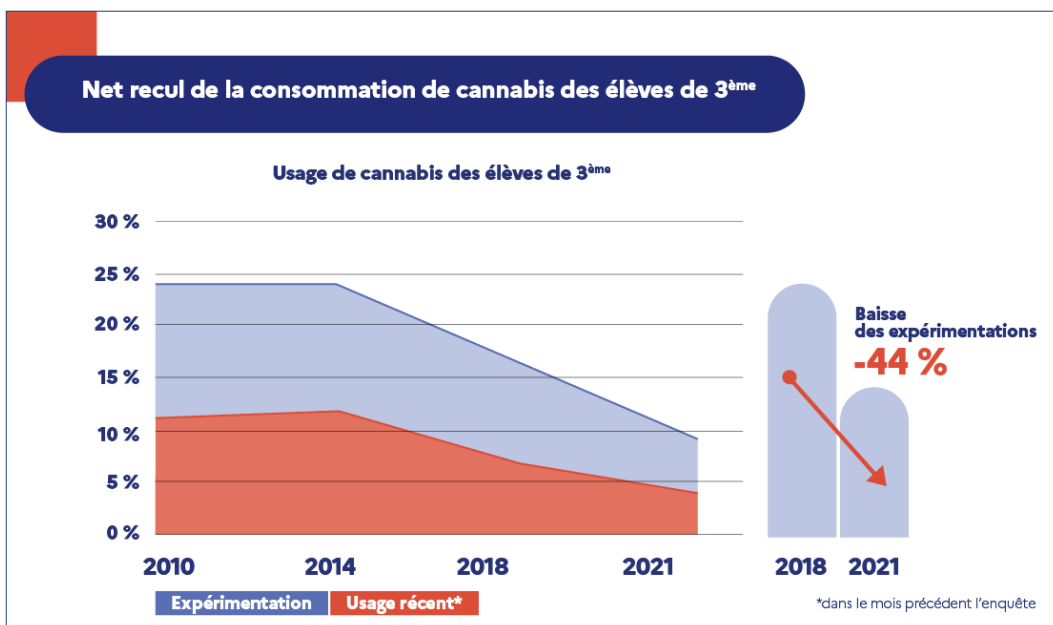
- ▶ Les prévalences d'usage apparaissent globalement stables en population adulte. La proportion des usagers dans l'année (11 %, soit un adulte sur dix) n'a pas varié depuis 2014 et celle des usagers réguliers (au moins 10 fois dans le mois) apparaît même en léger recul, passant de 3,6 % en 2017 à 3,2 % en 2020. En fonction des tranches d'âges, les observations sont contrastées. Les niveaux d'usage progressent légèrement parmi les adultes de plus de 35 ans mais la baisse de l'usage parmi les 18-25 ans, amorcée depuis 2014, se confirme. Le cannabis est donc de moins en moins populaire au fil des générations nées depuis le milieu des années 1980².
- ▶ Les données recueillies auprès des collégiens en classe de 3^{ème} confirment cette tendance d'un déclin de l'usage de cannabis dans les jeunes générations. Elles montrent un recul très marqué entre 2018 et 2021 (passant de 16,1 % à 9,1 % ; soit une baisse de 44 %), prolongeant la tendance observée depuis 2014, même si cette évolution a sans doute été renforcée par la crise sanitaire. Ainsi, moins de 10 % des élèves de troisième ont expérimenté le cannabis en 2021, presque trois fois moins qu'en 2010. L'usage récent (au cours du mois) a lui aussi été divisé par trois en 10 ans, passant de 11,1 % à 3,9 % en 2021³.

¹ <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/lettre-tendances/20-ans-devolutions-des-usages-de-drogues-en-europe-ladolescence-tendances-143-fevrier-2021/>

² <https://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/note-cannabis-barometre-sante/>

³ <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxss2bc.pdf>

Net recul de la consommation de cannabis des élèves de 3^{ème}



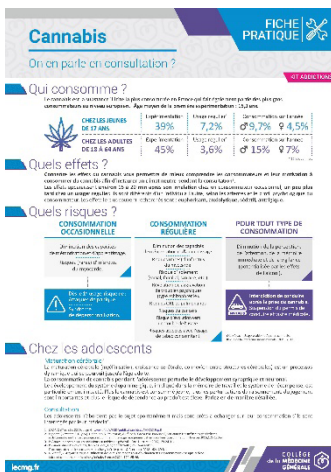
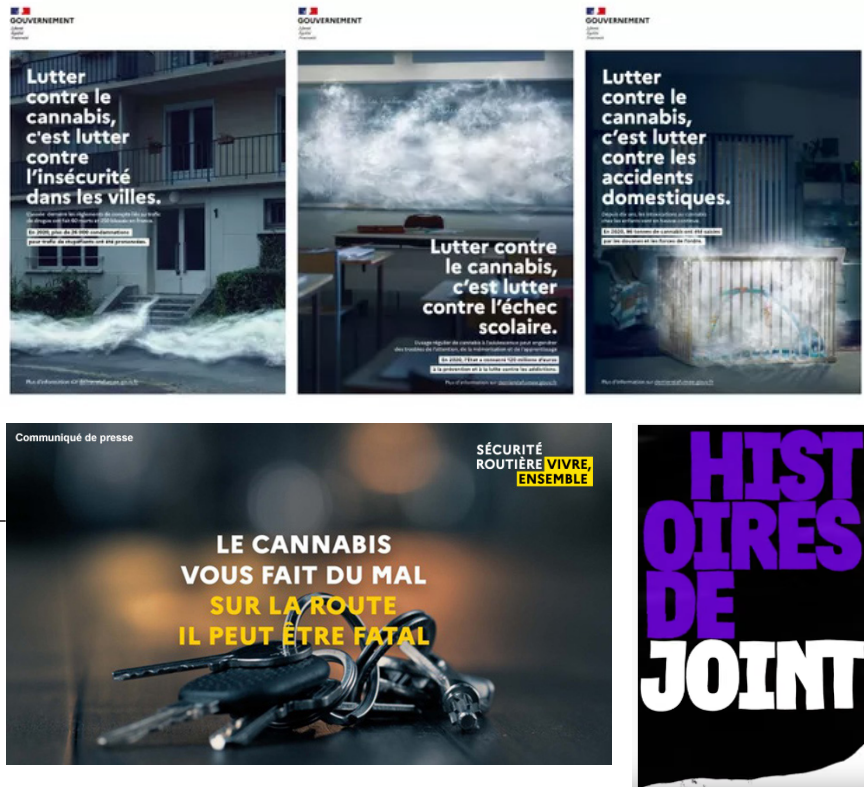
La prévention des consommations de drogues : bilan 2021

Le fonds de lutte contre les addictions, constitué depuis 2019 et doté d'un budget annuel de près de 120 millions d'euros, incarne l'engagement du Gouvernement en faveur de la prévention, qui n'est plus le parent pauvre des politiques publiques. Aux côtés de l'alcool et du tabac, la prévention des usages de cannabis et de cocaïne constitue l'une des priorités ; elle se traduit, depuis 2019, par des actions concrètes mises en œuvre au plus près des citoyens.

Décidées lors du comité interministériel du 28 mai 2021, les campagnes de communication que le Gouvernement a diffusées au deuxième semestre 2021 ont permis d'informer le grand public sur les risques associés à la consommation de cannabis et les conséquences pour la société des trafics de stupéfiants ; de rappeler les dangers des drogues lors de la conduite automobile ; de s'adresser aux usagers de cannabis pour les informer sur les risques afin qu'ils ne basculent pas dans un usage problématique. Cette dernière campagne, intitulée « Histoires de joints » et menée par Santé publique France, consiste à donner la parole aux consommateurs de cannabis avec des témoignages audio illustrés

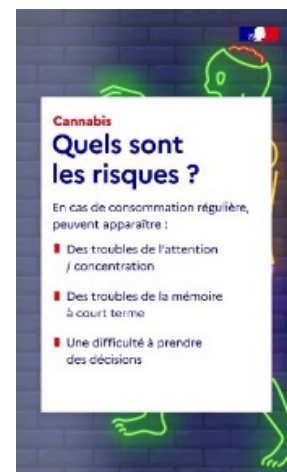
Comité interministériel de lutte contre les stupéfiants

de 2 minutes environ s'appuyant sur des histoires authentiques, collectées par sondage sur les réseaux sociaux de trois médias du groupe Unify (*Fraiche*, *Héro* et *Minute Buzz*).



En complément du dispositif grand public, Santé publique France propose depuis novembre 2021 aux **professionnels de santé** des contenus utiles pour leur pratique, par le biais d'un partenariat avec le *Journal International de Médecine (JIM)* et le magazine *What's Up Doc*. Des fiches pratiques portant sur le RPIB (Repérage précoce et intervention brève) visent à doter les professionnels de santé des connaissances et des outils pratiques pour le repérage et l'accompagnement des usages problématiques ; des interviews abordent les problématiques de la consommation de cannabis en consultation de médecine générale, en entreprise et en milieu universitaire ; un module d'aide permet de répondre aux principales idées reçues sur le cannabis. Cette mobilisation des professionnels de santé de premiers recours étant jugée essentielle pour toucher une large partie de la population, le **Collège de médecine générale** a par ailleurs, en partenariat avec la MILDECA, mis à disposition des médecins généralistes un kit de fiches pratiques visant à leur donner des informations et des outils pragmatiques et référencés, notamment sur les usages de cannabis, de cocaïne ou d'opioïdes, au plus près de la réalité de terrain et des connaissances médicales et scientifiques.

Réseau social particulièrement fréquenté par les jeunes, parfois même pour se procurer des stupéfiants, **Snapchat s'est engagé à l'automne 2021 dans un partenariat avec les autorités françaises.** C'est en particulier un portail, baptisé « Heads Up », qui a été mis en place pour sensibiliser les utilisateurs sur les risques liés à la drogue. Ils peuvent y trouver les recommandations issues des campagnes de prévention de la MILDECA, avec notamment une série de vidéos autour des risques liés à la consommation de cannabis, de MDMA ou l'usage détourné du protoxyde d'azote.



La prévention des conduites addictives des enfants et des adolescents par le renforcement de leurs compétences psycho-sociales (CPS) a franchi une nouvelle étape en 2021. Une stratégie nationale de déploiement des CPS a été



annoncée, fin septembre, lors des assises de la santé mentale et de la psychiatrie, clôturées par le Président de la République. Co-portée par les ministères des Solidarités et de la Santé et de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de sports, elle est élaborée de manière concertée et coordonnée, avec une vision à moyen terme (2022-2027), afin d'agir dès le plus jeune âge, tout au long de la croissance et en synergie dans les différents milieux de vie. D'ores et déjà, **Santé publique France a consolidé un référentiel pour favoriser le déploiement de ces programmes de prévention.**

La reprise de la vie festive à l'été 2021 et la rentrée universitaire ont fait l'objet d'une vigilance particulière pour qu'elles ne se traduisent pas par une augmentation des consommations à risques de produits psychoactifs, alors que la crise sanitaire et les difficultés économiques et sociales qu'elle engendre ont affecté le bien-être des jeunes. Le fonds addictions a initié dès

le début de l'été 2021 un travail collaboratif associant le ministère en charge de l'enseignement supérieur, les services de santé universitaires, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi que des partenaires associatifs investis auprès des étudiants. Ce travail a notamment permis de faire connaître les différentes ressources mobilisables, les dispositifs d'intervention qui ont fait leurs preuves, pour prévenir les comportements à risques liés à l'usage de substances psychoactives lors d'événements festifs.

En milieu professionnel, les initiatives prises ces dernières années ont pu être fédérées au sein du dispositif ESPER (**les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument**), lancé en octobre 2021 par la MILDECA, avec une intervention du secrétaire d'État chargé de la Santé au travail. Concrétisé par la signature d'une charte, déclinée en plan d'action, ce dispositif a pour objectif d'accompagner et de valoriser tous les employeurs (entreprises privées, établissements publics, administrations nationales et déconcentrées, collectivités locales...) qui s'impliquent sur le sujet majeur de santé publique et de Santé au travail que représentent les consommations à risque de substances psychoactives (alcool, tabac, drogues...) et les conduites addictives sans produits (jeux, écrans...).

2022 : l'intensification du déploiement territorial des dispositifs de prévention en faveur des jeunes

Afin de prolonger et d'accentuer encore cette tendance selon laquelle les jeunes se détournent de plus en plus du cannabis, avec un vieillissement des usagers, la priorité doit être donnée à l'intensification de la lutte contre les trafics et le renforcement de la prévention. **Le Gouvernement est opposé à un changement de statut légal du cannabis** ; aucune donnée scientifique ne permet en effet d'établir l'efficacité d'une telle mesure pour diminuer les usages et pour réduire la criminalité organisée. La légalisation du cannabis contribue en revanche à la banalisation du produit. Les dernières données publiées par le Gouvernement du Québec en octobre 2021 mettent ainsi en évidence la poursuite de la baisse des usages chez les adolescents (non concernés par l'accès légal au produit) mais une augmentation significative de la consommation chez les adultes, dès 18 ans, une acceptabilité sociale beaucoup plus forte et une moindre perception des risques.

Le Gouvernement mise en particulier sur des interventions auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes pour prévenir ou retarder les expérimentations, réduire les usages ou inciter à l'arrêt des consommations. La précocité des usages est en effet un fort déterminant des conduites addictives ultérieures et de l'ampleur des dommages associés ; c'est aussi à ces âges que se creusent les inégalités sociales qui perdurent à l'âge adulte. **C'est par une mobilisation concertée des acteurs territoriaux dans tous les milieux de vie des jeunes que l'action gagne en efficacité.**

Ancrés dans des cadres d'intervention définis au niveau national, en interministériel, plusieurs dispositifs ont fait preuve de leur pertinence et vont être amplifiés en 2022 :

- ▶ L'expérimentation de dispositifs territoriaux de **prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants**, pilotée par la MILDECA, se déploie de façon opérationnelle à Sarcelles, Loos et désormais Lille, avec une forte implication des acteurs locaux : services municipaux, préfectures, procureurs, forces de sécurité intérieure, établissements scolaires, services académiques et agences régionales de santé. Des outils opérationnels ont pu être élaborés, avec la participation des habitants, pour mener des actions de prévention.
- ▶ Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre plus large de la **mobilisation de communes et d'intercommunalités** dans la lutte contre les stupéfiants. Une cinquantaine d'entre elles, de toute taille et de toutes les régions, sont désormais engagées dans un partenariat opérationnel avec la MILDECA pour prévenir les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives. Le **Guide du Maire face aux conduites addictives**, élaboré conjointement avec l'Association des Maires de France, sera actualisé au premier semestre 2022.
- ▶ **Le dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée) est désormais aussi déployé comme réponse vis à vis de jeunes de 16 à 25 ans** en grande précarité, en risque d'implication dans le trafic de stupéfiants. Programme d'insertion globale, porté par des structures médico-sociales spécialisées en addictologie (CSAPA, CAARUD), TAPAJ repose sur une rémunération en fin de journée pour une activité qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle et n'engage pas le jeune sur la durée ; c'est une réponse graduelle, le nombre d'heures travaillées et le niveau d'accompagnement médico-social augmentant progressivement. La convention d'objectifs et de moyens 2019-2022 établie entre la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP), la MILDECA, le SG-CIPDR et l'association TAPAJ France prévoit la mise en place de 90 sites d'ici fin 2022.
- ▶ Nourrissant la stratégie nationale en cours d'élaboration, des dispositifs opérationnels continuent à se déployer dans toutes les régions en faveur du **renforcement des compétences psycho-sociales des enfants et adolescents**. C'est en effet à l'échelle du territoire de vie de l'enfant que la mobilisation coordonnée des acteurs est la plus susceptible d'être efficace. Dans de nombreux quartiers de politique de la ville, cette dynamique s'inscrit dans l'alliance entre acteurs éducatifs constituée par les cités éducatives. En milieu rural, ce sont souvent les établissements de l'enseignement agricole, qui animent les acteurs du territoire autour de l'objectif partagé de prévention des addictions des jeunes accueillis engagés dans ces formations.
- ▶ Depuis sa création en 2018 par les ministères en charge de la santé et de l'enseignement supérieur, **le service sanitaire** a permis non seulement d'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé mais aussi d'intervenir directement



auprès des publics cibles. Pendant l'année 2020-2021, près d'un tiers des interventions a concerné les addictions et elles étaient destinées à plus de 80 % à des jeunes de moins de 26 ans. Dès lors qu'ils seront moins mobilisés par des actions en lien avec la Covid, les étudiants en service sanitaire pourront encore renforcer ce volet en 2022.

- ▶ Dans le cadre de sa démarche de promotion de la santé, les services de la **protection judiciaire de la jeunesse** interviennent dans de nombreuses régions en faveur du renforcement des compétences psycho-sociales des jeunes qui leur sont confiés. S'appuyant sur ces expériences territoriales, et avec le soutien financier du fonds addictions, la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES) accompagne en 2021-2022 la protection judiciaire de la jeunesse pour construire un modèle d'intervention susceptible d'être déployé à grande échelle.
- ▶ A la suite d'un appel à candidatures lancé en complément de la démarche des « 1000 premiers jours », **25 conseils départementaux implantés dans 11 régions métropolitaines** se sont engagés en 2021 à développer une stratégie de prévention des consommations à risque et d'accompagnement pour les **personnes accueillies en Protection Maternelle et Infantile et pour les mineurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs parents**. Le Fonds addictions poursuit son soutien à travers notamment le lancement d'un nouvel appel à candidatures fin 2021, afin que dès le début de l'année 2022 de nouveaux conseils départementaux s'engagent dans cette démarche.
- ▶ Dès lors qu'elles savent mieux repérer précocement les premières consommations et les situations de mal-être des jeunes, les communautés éducatives doivent pouvoir les **orienter si nécessaire, vers des professionnels, en particulier ceux des consultations jeunes consommateur (CJC)⁴**. Présents dans la quasi-totalité des départements français, ce sont 540 lieux de consultations et d'accueil gratuit et anonyme. Ils sont organisés par les Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), y compris sous la forme de consultations avancées dans d'autres types de structures dont les Maisons des adolescents ou les Points accueil écoute jeunes. Les jeunes peuvent s'y rendre seuls ou accompagnés de leurs parents ou d'un proche. Les parents peuvent également être reçus sans le jeune concerné.



Dans le champ sportif, **le ministère chargé des sports mobilisera ses deux réseaux** : d'une part celui des fédérations sportives, d'autre part celui de ses établissements (INSEP, CREPS, écoles nationales). Auprès de ces deux écosystèmes, l'objectif sera double :

⁴ [Les Consultations jeunes consommateurs \(CJC\), une aide aux jeunes et à leur entourage - Drogues Info Service \(drogues-info-service.fr\)](https://drogues-info-service.fr)

Comité interministériel de lutte contre les stupéfiants

- ▶ Assurer le relais des campagnes de prévention et de sensibilisation de Santé Publique France et de la MILDECA, à destination de leurs publics de pratiquants et d'encadrants ;
- ▶ Organiser des sessions de sensibilisation et formation à l'attention des éducateurs et personnels médicaux et paramédicaux.



Enfin, s'agissant de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, en complément des initiatives portées par le ministère de l'Intérieur, la **réunion des coordinateurs drogues des États Membres**, prévue le 8 avril 2022 à Paris, vise à **identifier les actions à renforcer pour contrer l'offre de drogues via le numérique mais aussi en matière de prévention et de prise en charge via ces mêmes vecteurs**. Par ailleurs, au sein du **groupe horizontal drogue** qu'elle préside, la France anime les discussions autour de la **révision du mandat de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies** afin de renforcer le champ de compétences et les moyens alloués à cette agence qui joue un rôle essentiel dans la connaissance en matière de production, d'offre et de consommation de drogues et dans la détection des nouvelles tendances. Des dialogues sont également organisés entre l'Union européenne et les États-Unis, la Chine, le Brésil et les pays de la communauté d'États latino-américains et Caraïbes, pays particulièrement concernés par les drogues, afin d'échanger sur les politiques qu'ils ont mises en place en matière de réduction de l'offre et de la demande.

Contact

Service de presse

de Matignon

57, rue de Varenne

75007 Paris

Tél. : 01 42 75 50 78/79